

# CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

---

**La demande doit être faite à la mairie du domicile**

**Quelles pièces sont nécessaires ?**

- Livret de famille,
- Extrait d'acte de naissance,
- Carte d'identité périmée,
- 2 photos de face identiques et récentes,
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, facture de téléphone...),
- Dispositif de jugement de divorce : usage du nom d'épouse, autorité parentale,
- Document prouvant la nationalité française : manifestation de volonté, décret de naturalisation.

**Délai d'obtention :**

Un mois

**Validité :**

10 ans